RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MF / 2023- 04

DECISION MODIFICATIVE DE LA DIRECTRICE GENERALE PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE SECTORIEL APICOLE

La DIRECTRICE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- **Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27 ;

-**Vu** le Décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

-**Vu** la décision du Directeur Général du 7 juin 2019, portant création d'un comité sectoriel apicole,

- **Vu** la décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer n° MF-2022-04 du 11 mai 2022 relative à la nomination des membres du comité sectoriel apicole,

DÉCIDE :

Article 1 : Composition

Sont nommés membres du comité sectoriel apicole :

- **avec voix délibérative**, en qualité de représentant de la production, de la commercialisation, du commerce, de la transformation, de la consommation de miel et des produits de la ruche, M. Benoît MINART, membre de la Fédération Nationale des Coopératives apicoles de France (FEDAPI), en remplacement de M. Quentin NOËL.

- **avec voix consultative**, représentant la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), M. Alain GOULNIK, en remplacement de M. Etienne CALAIS.

Article 2 :
La liste complète des membres du comité sectoriel apicole telle qu'issue de la modification opérée à l'article 1er de la présente décision est fournie en annexe 1.

Article 3 :
La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le 06 juillet 2023

La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Christine AVELIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

ANNEXE 1
Composition du Comité Sectoriel Apicole

16 Représentants de la production, de la commercialisation, du commerce, de la transformation, de la consommation du miel et des produits de la ruche :	
Fédération nationale des syndicats d'exploitation agricoles (FNSEA)	Pascal TURANI
Coordination rurale	Alain MERIT
Confédération paysanne	Marie-Hélène FAYOLLE
Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)	Antoine GUEIDAN
Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF)	Joël SCHIRO
Groupement des producteurs de gelée royale (GPGR)	Ludovic FAUVEL
Association Nationale des Eleveurs de Reines et des centres d'élevages (ANERCEA)	Thierry COCANDEAU
Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP)	Marie MIOR
Union Nationale des apiculteurs de France (UNAF)	Christian PONS
Syndicat National d'apiculture (SNA)	Marc VALETTE
Fédération Nationale du Réseau du Développement Apicole (ADA France)	Christophe ZIMMERMAN
Syndicat Français des Miels (SFM)	David BESACIER
Fédération Nationale des Coopératives apicoles de France (FEDAPI)	Benoît MINART
Fédération du commerce de Distribution (FCD)	Hugues BEYLER
Sont nommés membres avec voix consultative :	
Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation(ITSAP)	Sylvain LAFARGE
Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD)	Alain GOULNIK
Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France)	Michel COMBES
Interprofession des produits de la ruche (INTERAPI)	Eric LELONG